

INSTALLATION TRANSMISSION

EN BREF



ÉDITION 2023

**DONNÉES
2019 À 2022**

**OBSERVATOIRE RÉGIONAL
OCCITANIE**

Sommaire

ÉDITO

L'Observatoire régional Installation Transmission de la Chambre Régionale d'Agriculture dresse un panorama de la dynamique du renouvellement des générations en agriculture en Occitanie. Les données analysées portent sur les installations (aidées ou non) de chefs d'exploitation et de cotisants solidaires, les départs d'agriculteurs, les agriculteurs de 55 ans et plus, ainsi que sur les porteurs de projets accueillis et accompagnés dans le cadre du dispositif de préparation de l'installation labellisé par l'Etat (PAI et PPP).

Ces données ont vocation à éclairer les politiques publiques œuvrant en faveur de l'installation et la transmission en Occitanie et à être valorisées dans le cadre des actions menées par les différents acteurs.

3

CHIFFRES CLÉS

4

PANORAMA DES INSTALLATIONS
D'OCCITANIE

5

PROFILS DES NOUVEAUX CHEFS
D'EXPLOITATION INSTALLÉS EN 2021

6-7

LES TERRITOIRES

8

LES PRODUCTIONS

9

ÂGE DES ACTIFS AGRICOLES

10

DÉPARTS

11

DYNAMIQUE DE RENOUVELLEMENT

12

SUIVI DES INSTALLÉS DE 2016

13-14

PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS
EN PAI ET PPP

15

LEXIQUE ET DÉFINITIONS

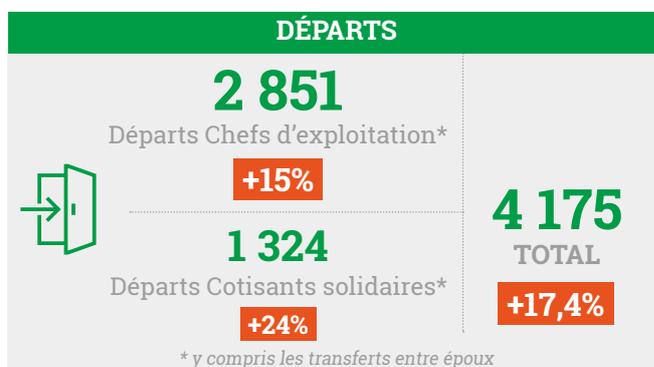
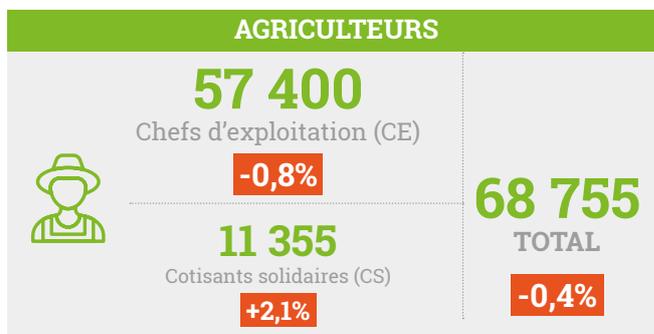


CHIFFRES CLÉS 2021

2578 agriculteurs se sont installés en 2021, soit une augmentation de 17% par rapport à 2020, et de 10% par rapport à 2019. Toutes les catégories de nouveaux cotisants progressent ; la part de chacune reste stable depuis 3 ans.

En 2021, 733 agriculteurs ont bénéficié de la DJA ; c'est l'effectif le plus haut depuis 2014. Le taux d'installations aidées (DJA) a augmenté de 11% en un an, cette augmentation est proche de la hausse du nombre de nouveaux agriculteurs de moins de 40 ans (+13%).

Le nombre de départs retrouve un niveau proche de 2019, l'augmentation entre 2021 et 2020 (+17%) vient compenser une baisse importante entre 2019 et 2020 (-16%). Le taux de remplacement s'améliore (67,6% en moyenne sur 3 ans) ; cette valeur s'explique en partie par l'augmentation des installations pendant 3 ans, alors que le nombre de départs a chuté en 2020. Cependant la tendance globale est à la baisse du nombre de chefs d'exploitations. Le nombre croissant d'installations ne suffit pas à compenser le nombre de départs et le vieillissement des agriculteurs (la part des chefs d'exploitation de 55 ans et plus passe à 40% en 2021, soit plus 1 point par rapport aux années précédentes).



NOUVEAUX COTISANTS NON SALARIÉS AGRICOLES



ÉVOLUTION 2020/2021

(Source : MSA, CA - traitement ODR/CRAO)

NDLR : La définition des indicateurs présentés et les sigles utilisés sont disponibles en page 15.

PANORAMA DES INSTALLATIONS D'OCCITANIE

Évolution des installations

En 2021, il y a eu 2455 installations (hors transferts entre époux) soit une augmentation de 15% par rapport à la moyenne des 3 années précédentes, et de 13% sur la moyenne décennale. Cette augmentation décennale est liée principalement aux installations de chefs d'exploitation.

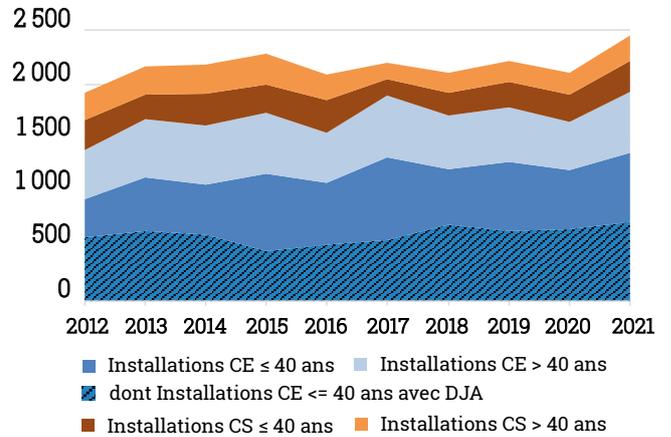
Depuis 10 ans, la part des chefs d'exploitation qui s'installent tardivement augmente ; ainsi les installations de chefs d'exploitation de 40 ans et moins (avec ou sans DJA) représentent 56% des installations de 2021, soit une baisse de 3 points par rapport à la période 2018-2020.

Le nombre d'installations avec DJA a fortement augmenté en 2021 (+11% par rapport à 2020), et est supérieur de 20% à la moyenne décennale. Cependant, la part des chefs d'exploitation de moins de 40 ans ayant bénéficié de la DJA est stable depuis 4 ans (53% en 2021 et 54% pour la moyenne 2018-2020) ; elle est supérieure de 2 points à la moyenne décennale.

Les nouveaux installés

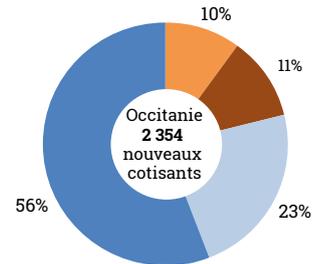
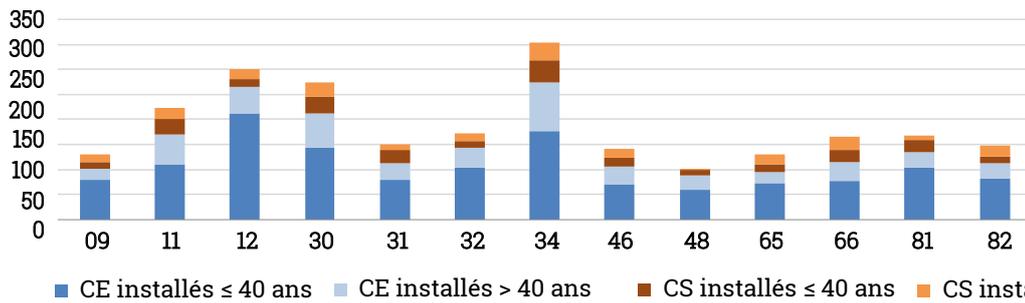
En 2021, 79% des nouveaux installés sont des chefs d'exploitation, dont la plupart ont moins de 40 ans (71%). Les cotisants solidaires de 40 ans et moins installés représentent 12% du total des installés.

Les installations par transfert entre époux représentent moins de 5% des installations, et ce sont à 98% des installations à plus de 40 ans. Ces installations correspondent en général au départ en retraite du chef d'exploitation et à son remplacement par le conjoint afin que celui-ci puisse atteindre l'âge légal de la retraite, ou au couple de trouver un repreneur pour l'exploitation.



ÉVOLUTION DES INSTALLATIONS EN OCCITANIE EN 10 ANS (HORS TRANSFERTS ENTRE ÉPOUX)

(Source : MSA, CA - traitement ODR/CRAO)



RÉPARTITION DES NOUVEAUX COTISANTS NON SALARIÉS AGRICOLES EN 2021, PAR DÉPARTEMENT

(Source : MSA - traitement ODR/CRAO)



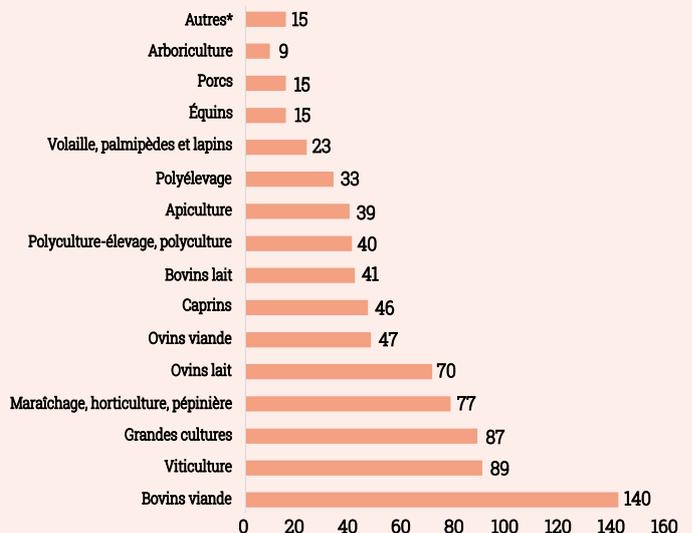
ZOOM SUR... LES DJA 2022

786 installations aidées en 2022*

* Il faut être Chef d'Exploitation et avoir moins de 40 ans pour bénéficier la DJA

LES CHIFFRES

- Installations ATP : 97%, dont 17 installations progressives
- Zone défavorisée simple : 45% - Montagne : 46%
- Femmes : 36%
- Installations Hors cadre familial : 46%
- Installations en société : 59%
- Diplôme agricole de niveau 5 et plus : 31%
- Installations engagées en AB : 44%
- Installations engagées en circuits courts : 42%



NOMBRE D'INSTALLATIONS AIDÉES (DJA) PAR PRODUCTION EN 2022 (Source : CA, traitement CRAO)

PROFILS DES NOUVEAUX CHEFS D'EXPLOITATION INSTALLÉS EN 2021

1 928 Chefs d'exploitations se sont installés en 2021 ; 29% d'entre eux ont plus de 40 ans. Leur profil est différent de la moyenne régionale des installés : ils ont 52 ans en moyenne, et la moitié sont des femmes. Ils sont moins nombreux à s'installer à titre principal (50%) et à s'engager dans une exploitation avec plusieurs chefs d'exploitation (30%). Leurs exploitations sont également plus petites (21 ha en moyenne).

Parmi les installés bénéficiant de la DJA, la part de ceux qui s'installent à titre principal, en zone de montagne et dans le cadre sociétaire est nettement plus importante que pour l'ensemble des chefs d'exploitation installés, y compris ceux de moins de 40 ans. L'âge moyen des bénéficiaires de la DJA en 2021 est de 29 ans.

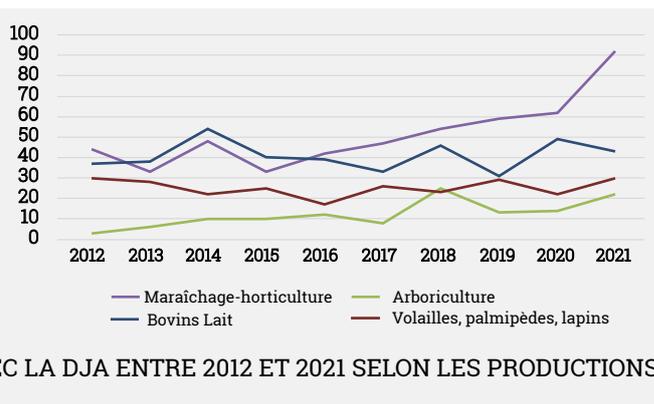
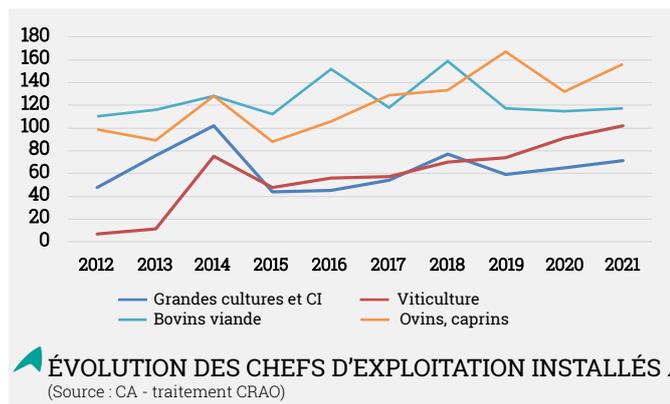
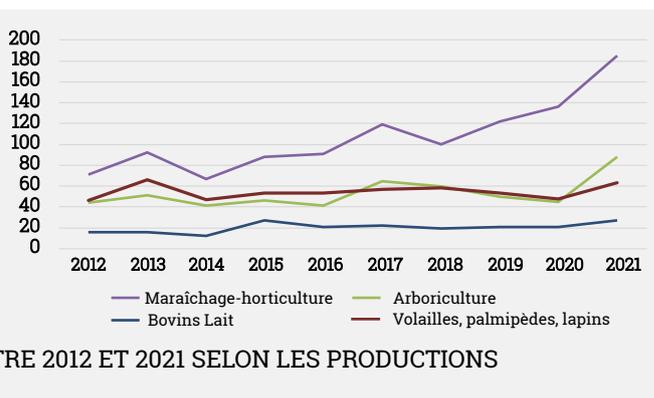
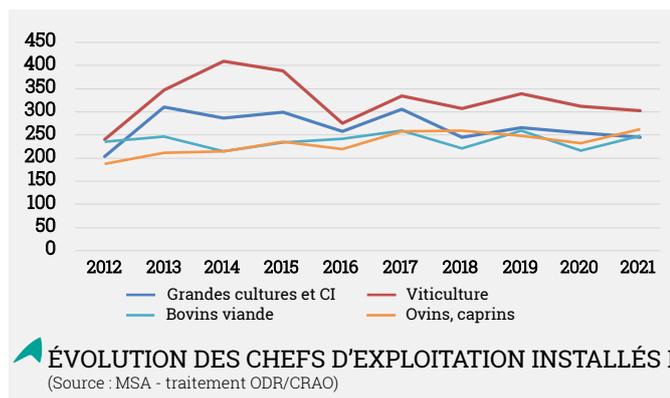
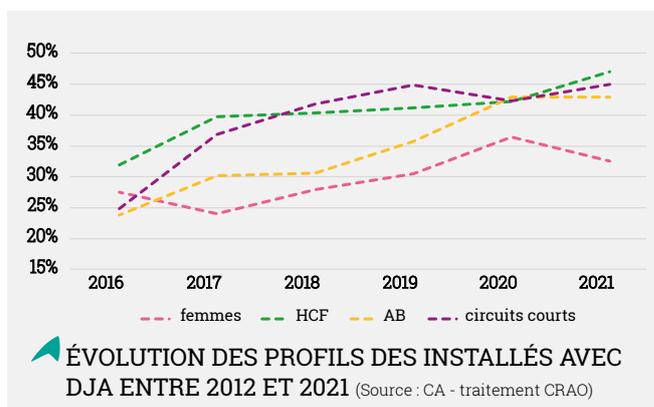
	CE installés	Femmes	ATP	Installation individuelle	Agriculture de groupe	Âge moyen	Surface	% zone d'installation Plaine	% zone d'installation Montagne
CE ≤ 40 ans	1 370	36%	70%	47%	41%	30 ans	30 ha	25%	33%
CE > 40 ans	558	51%	50%	56%	30%	52 ans	21 ha	35%	27%
Total CE installés	1 928	40%	64%	50%	38%	36 ans	27 ha	28%	31%
DJA	731	33%	95%	44%	-	29 ans	-	10%	41%

CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS D'EXPLOITATION INSTALLÉS EN 2021 (HORS TRANSFERT ENTRE ÉPOUX)

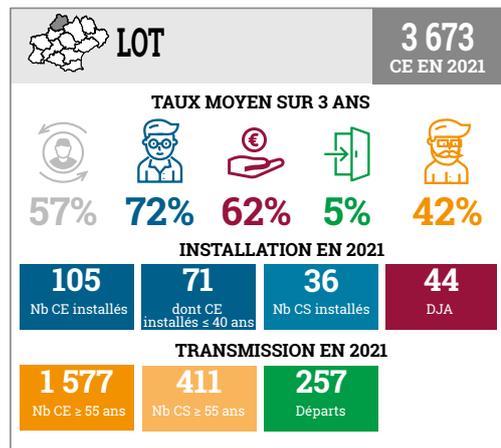
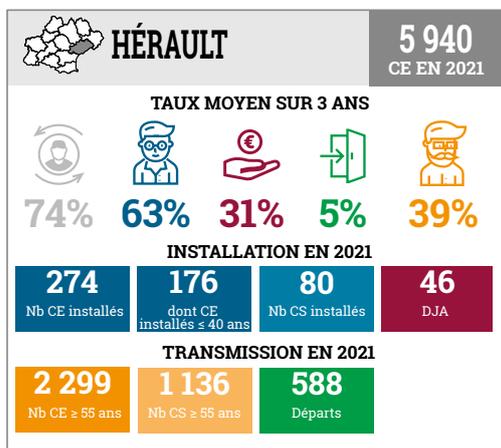
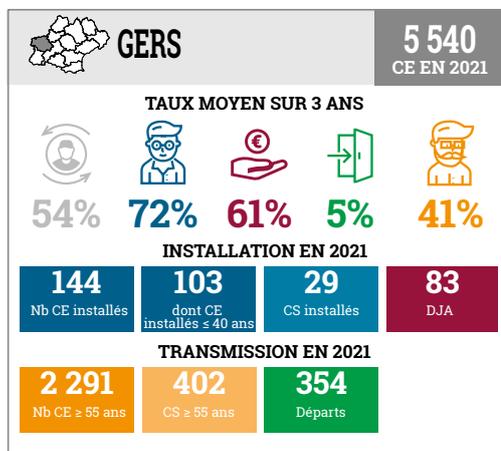
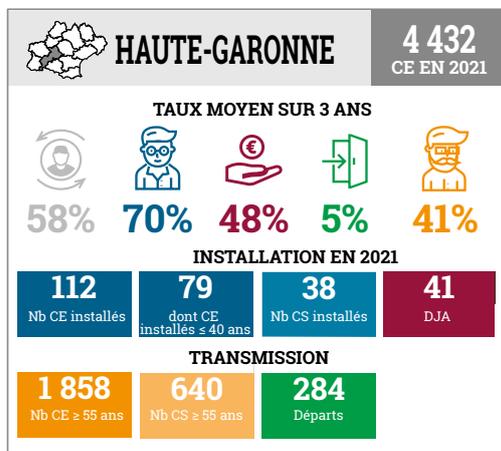
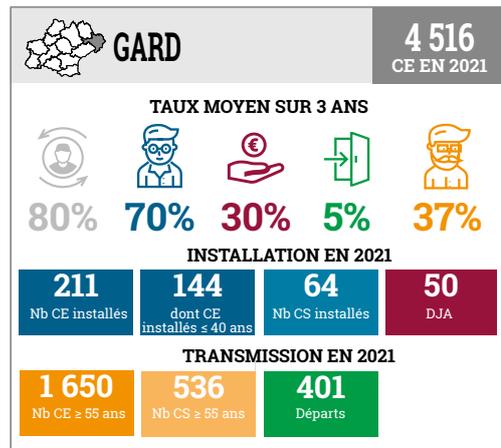
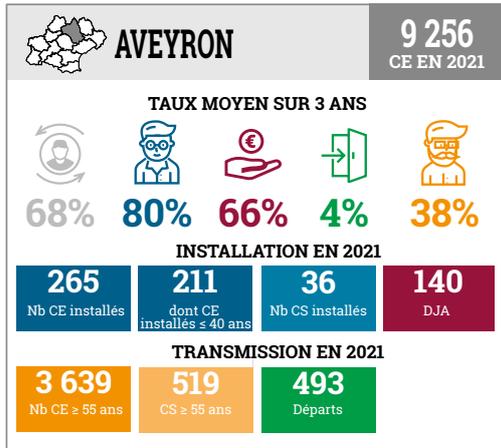
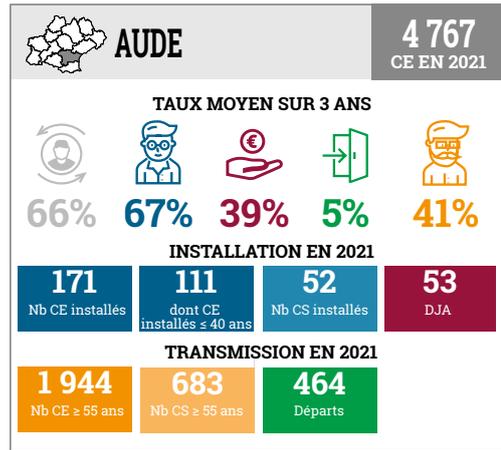
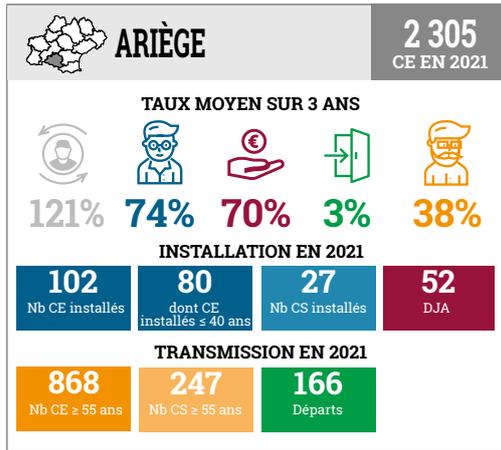
(Source : MSA, CA - traitement ODR/CRAO)

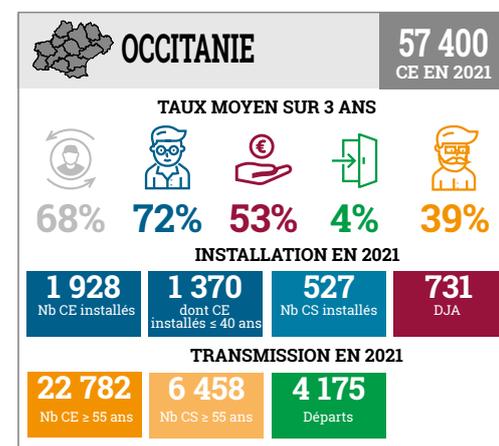
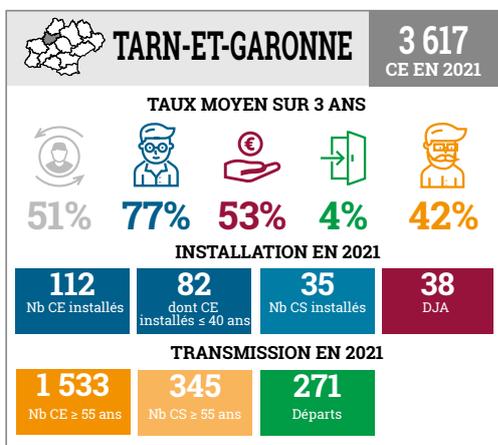
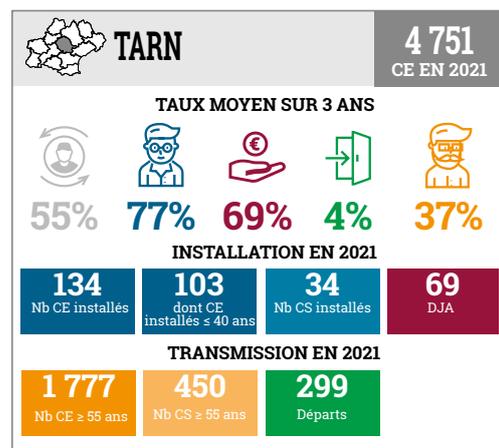
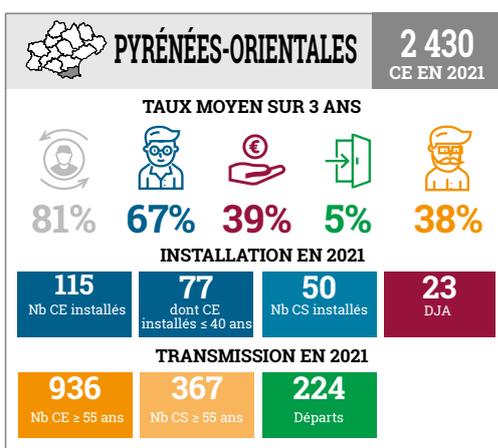
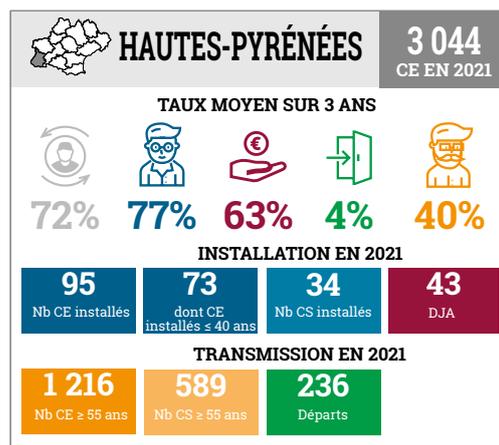
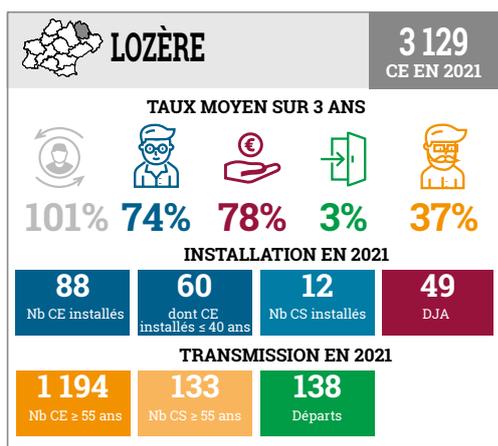
Évolution du profil des installés

Entre 2012 et 2021, il n'y a pas d'évolution notable des profils des chefs d'exploitation installés sauf pour les bénéficiaires de la DJA : la part des installations hors du cadre familial a augmenté de 16% (41% en 2021), la part des femmes a augmenté de 6% (33% en 2021) et se rapproche du taux des installés de moins de 40 ans. Les projets en agriculture biologique et en circuits courts sont plus fréquents (43% et 45% en 2021). Depuis 5 ans, les installations en maraîchage et en ovins-caprins sont de plus en plus nombreuses, ces augmentations sont particulièrement marquées pour les bénéficiaires de la DJA. Depuis 2019, le nombre d'installations en ovins-caprins avec DJA dépasse celui des installations en bovins viande. Les installations en viticulture et en grandes cultures régressent, cependant les installations en viticulture avec DJA augmentent.



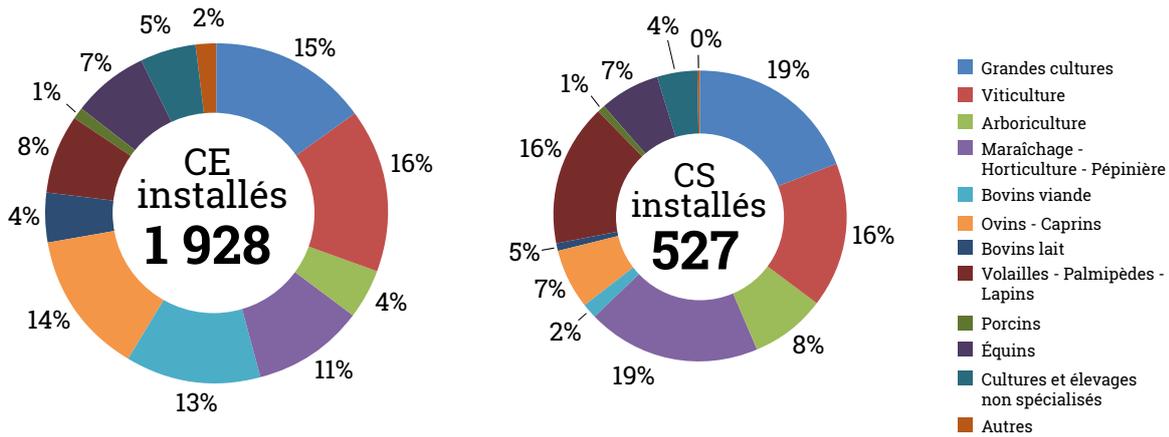
LES TERRITOIRES



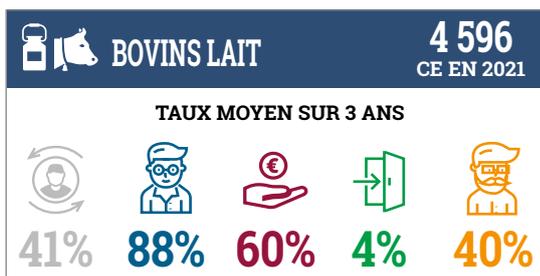
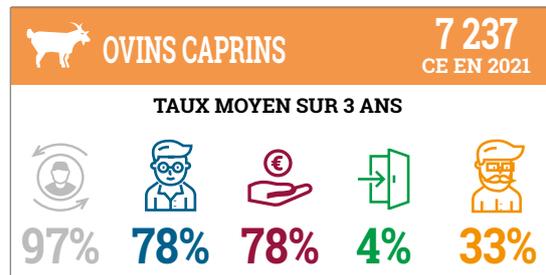
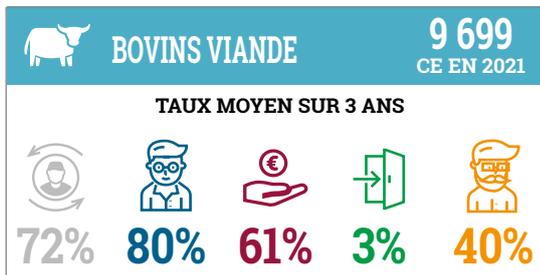
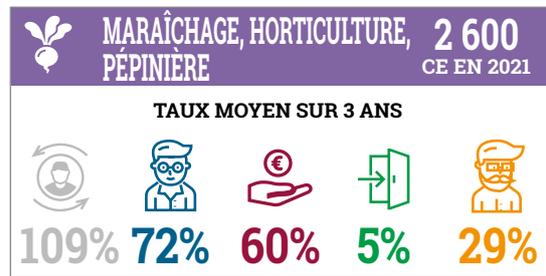
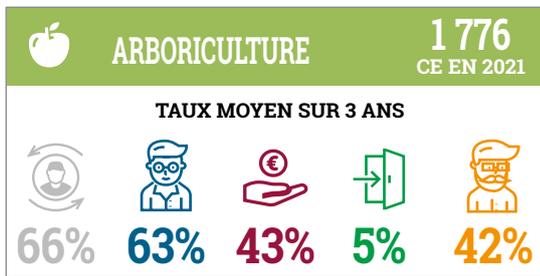
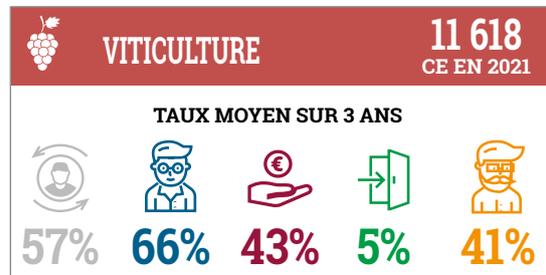
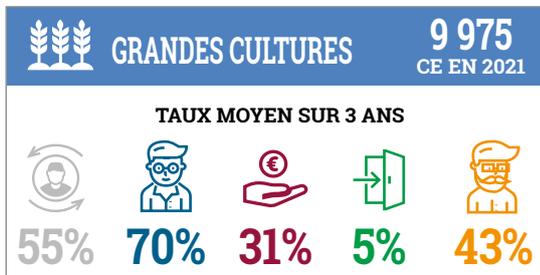


-  Taux de remplacement (2018-2020)
-  Taux d'installation CE ≤ 40 ans (2019-2021)
-  Taux d'installation aidées (DJA) (2019-2021)
-  Taux de départs des CE (2018-2020)
-  Taux de CE ≥ 55 ans (2019-2021)

LES PRODUCTIONS



➤ RÉPARTITION PAR PRODUCTION DES CHEFS D'EXPLOITATION ET DES COTISANTS SOLIDAIRES INSTALLÉS EN 2021, HORS TRANSFERT ENTRE ÉPOUX (Source : MSA - traitement ODR/CRAO)



- Taux de remplacement des CE (2018-2020)
- Taux d'installations de CE ≤ 40 ans (2019-2021)
- Taux d'installations aidées (DJA)(2019-2021)
- Taux de départs des CE (2018-2020)
- Taux de CE ≥ 55 ans (2019-2021)

➤ PRÉSENTATION DES CHIFFRES CLÉS PAR PRODUCTION (Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

ÂGE DES ACTIFS AGRICOLES

Plus de la moitié des chefs d'exploitations ont plus de 50 ans en 2021 ; c'est également le cas pour le quart des salariés agricoles. Ces chiffres sont révélateurs des enjeux majeurs

du renouvellement des actifs agricoles au cours des 10 prochaines années.

	30 ans et moins	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	Plus de 60 ans
Nb CE	4 254 7%	9 905 17%	13 498 24%	19 794 35%	9 949 17%
Nb CS	565 5%	1 544 14%	1 919 17%	2 383 21%	4 944 45%
Nb Salariés	40 537 41%	16 994 17%	16 367 17%	14 911 15%	9 663 10%

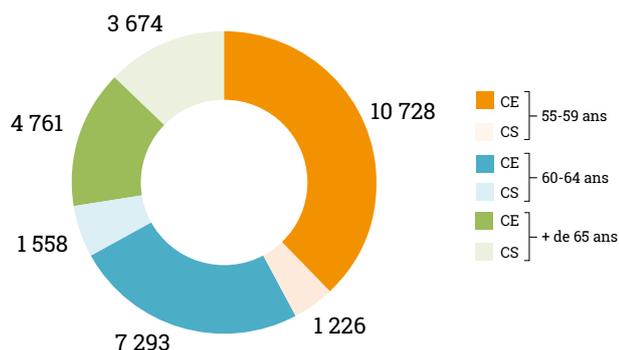
■ Proportion du total de la catégorie

ÂGES DES ACTIFS AGRICOLES EN 2021 (Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

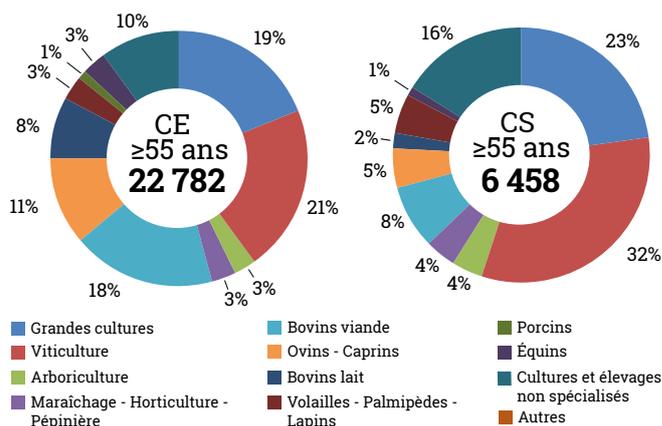
Agriculteurs de 55 ans et plus

	Effectifs	Femmes	ATP	Installation individuelle	Agriculture de groupe	Âge moyen	Surface moyenne
CE ≥ 55 ans	22 782	33%	84%	57%	27%	61 ans	48 ha
CS ≥ 55 ans	6 458	36%	30%	99%	-	67 ans	5 ha

CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS D'EXPLOITATION ET DES COTISANTS SOLIDAIRES DE 55 ANS ET PLUS EN 2021 (Source : MSA - traitement ODR/CRAO)



NOMBRE D'AGRICULTEURS DE 55 ANS ET PLUS, PAR STATUT ET TRANCHE D'ÂGE EN 2021 (Source : MSA - traitement ODR/CRAO)



RÉPARTITION PAR PRODUCTION DES CHEFS D'EXPLOITATION ET DES COTISANTS SOLIDAIRES DE 55 ANS ET PLUS EN 2021 (Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

Profil des agriculteurs de 55 ans et plus

Le profil des chefs d'exploitation de 55 ans et plus est sensiblement différent de celui de ceux installés en 2021 (cf. page 5). Leur part exerçant à titre principal est supérieure de 14%, ils ont plus fréquemment un statut d'exploitant individuel (+10%) et sont moins souvent engagés en agriculture de groupe (-14%). La surface moyenne des CE de 55 ans et plus est 1,5 fois plus élevée que celle des chefs d'exploitation installés.

En comparant la répartition des productions entre ces deux populations (cf. page 8), on observe que les grandes filières régionales (grandes cultures, viticulture, bovins lait et viande) sont plus représentées parmi agriculteurs de 55 ans et plus (respectivement +4%, +5%, +4% et +5%). À l'inverse, les nouveaux chefs d'exploitation sont plus orientés vers le maraîchage, les volailles, les équins et les ovins caprins que les exploitants de 55 ans et plus (respectivement +8%, +5%, +4% et +3%). Les grandes cultures et la viticulture regroupent plus de la moitié des cotillants solidaires de 55 ans et plus. Leur part en maraîchage et volailles est très faible alors que ces 2 productions représentent un tiers des cotillants solidaires installés en 2021 (cf. page 8).

Parmi les agriculteurs de 55 ans et plus, 38% ont moins de 59 ans ; la superficie moyenne de leurs exploitations est de 50 ha. 25% sont des chefs d'exploitation de 60 à 64 ans sur 48 ha en moyenne. Les agriculteurs de 65 ans et plus représentent 11% des agriculteurs, ils exploitent 193 000 ha, soit 6.1% de la SAU régionale.

Ces chiffres corroborent les phénomènes observés d'évolution des productions sur le territoire : les grandes filières traditionnelles sont en perte de dynamisme alors que les filières émergentes, plus petite, tendent à plus attirer les nouveaux installés.

Profil des exploitations

Parmi les 58 611 exploitations agricoles d'Occitanie en 2021, 41% n'ont que des chefs de 55 ans et plus. Cette part est stable par rapport à 2019. 14 662 exploitations (25%) ont uniquement des dirigeants de plus de 60 ans. Sur les 24 028 exploitations n'ayant que des chefs de 55 ans et plus, 27% sont des exploitations dirigées par des cotillants solidaires et 4% sont dirigées par plusieurs personnes ; la majorité de ces exploitations (61%) est dirigée uniquement par des chefs de 60 ans et plus. Les exploitations occitanes emploient 98 472 salariés en 2021, dont le quart a 50 ans et plus.

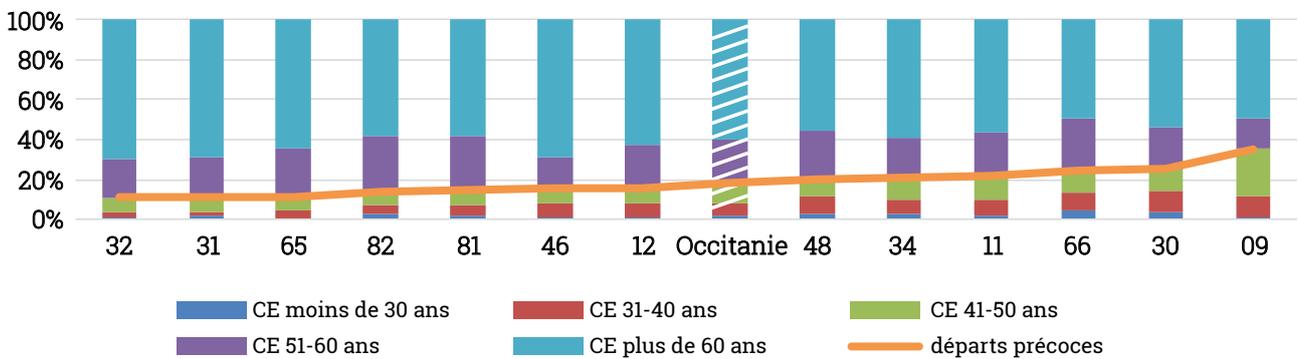
DÉPARTS

		Effectifs	Femmes	ATP	Exploitation individuelle	Agriculture de groupe	Age moyen	Surface moyenne
Chefs d'exploitation	Départs	2 851	36%	77%	59%	26%	59 ans	34 ha
	Population totale	57 400	29%	84%	50%	32%	50 ans	49 ha

CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS D'EXPLOITATION AYANT CESSÉ LEUR ACTIVITÉ EN 2021 (Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

En 2021, 2 851 chefs d'exploitation ont cessé leur activité. La part des départs est moins importante parmi les agriculteurs à titre principal et ceux engagés dans une exploitation à plusieurs chefs d'exploitation. La surface moyenne exploitée par ces agriculteurs est inférieure de 15 ha par rapport à la surface moyenne des chefs d'exploitation.

La majorité des départs (60%) concerne des chefs d'exploitation de plus de 60 ans, et 18% sont des départs précoces (avant 50 ans). Le taux de départs précoces est variable selon les départements et les années ; en 2021, il est de plus de 25% en Ariège et dans le Gard.

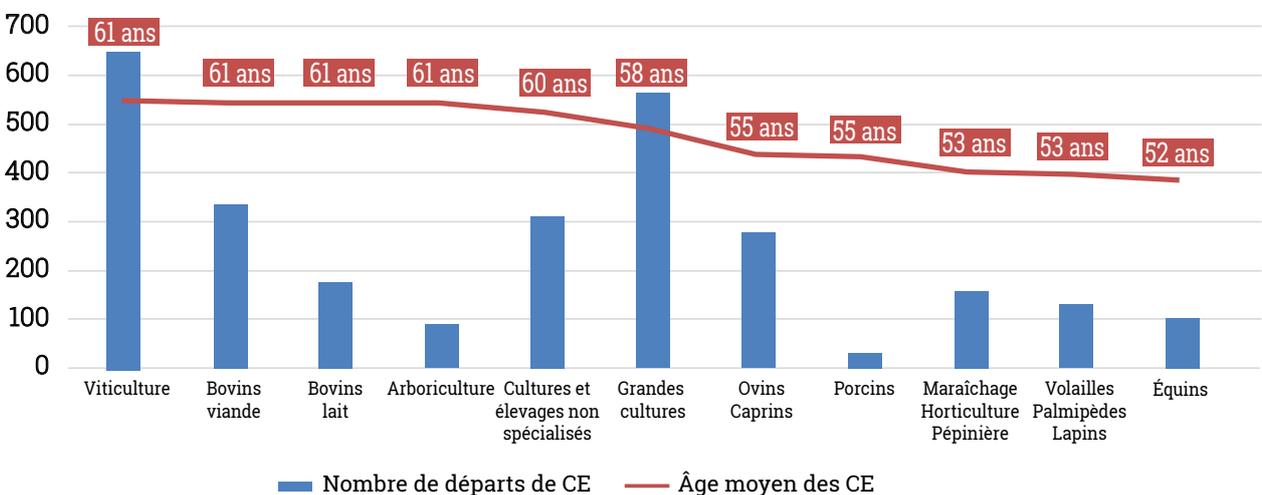


RÉPARTITION DES DÉPARTS DE CHEFS D'EXPLOITATION PAR CLASSES D'ÂGE, PAR DÉPARTEMENT EN 2021

(Source : MSA - traitement ODR/CRAO) (départements classés par ordre croissant du % de départs précoces, comparé à la moyenne régionale)

L'âge moyen des départs de chefs d'exploitation est de 59 ans. Cette moyenne régionale cache des disparités importantes selon les productions : entre 52 et 55 ans pour les équins, les volailles, le maraîchage, les porcins et les ovins-caprins et 61 ans pour les bovins lait viande, l'arboriculture et la viticulture. Cette répartition est stable, à l'exception notable des grandes cultures et ovins-caprins où l'âge moyen de départ baisse de 3 ans entre 2019 et 2021.

La répartition des départs de chefs d'exploitation selon les productions est globalement similaire à celle de l'ensemble de la population des chefs d'exploitation. Cependant en grandes cultures, viticulture et exploitations non spécialisées, les départs représentent une proportion plus importante (+3%, +3% et +2%), qu'en bovins viande, ovins caprins et bovins lait où les départs sont moins fréquents [-5%, -3% et -2%].



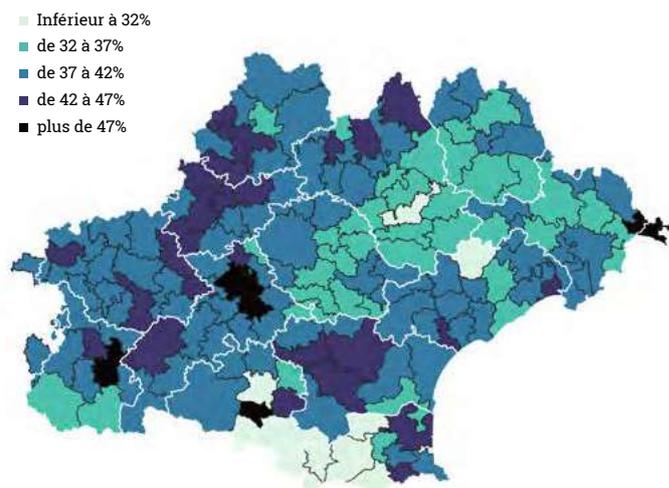
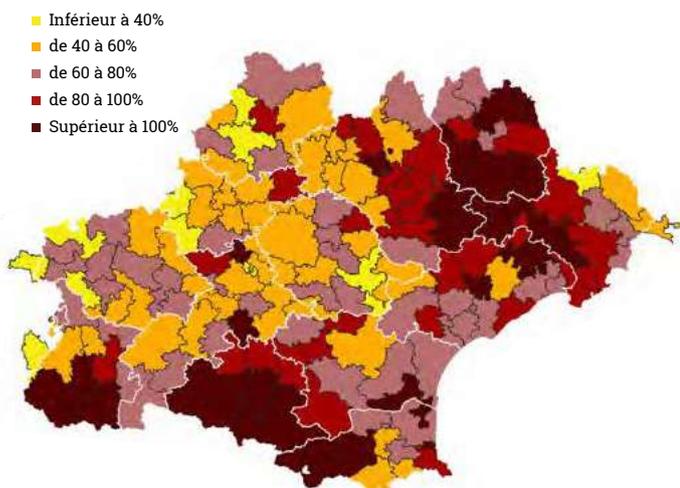
RÉPARTITION ET ÂGE MOYEN DES DÉPARTS DE CHEFS D'EXPLOITATION SELON LES PRODUCTIONS EN 2021

(Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

DYNAMIQUE DE RENOUVELLEMENT

	09	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
Taux de remplacement CE	121%	66%	68%	80%	58%	54%	74%	57%	101%	72%	81%	55%	51%	68%
Taux de CE de 55 ans et plus	38%	41%	38%	37%	41%	41%	39%	42%	37%	40%	38%	37%	42%	39%

TAUX DE REMPLACEMENT (MOYENNE 2018-2020) ET TAUX DE CHEFS D'EXPLOITATION DE 55 ANS ET PLUS (MOYENNE 2019-2021), PAR DÉPARTEMENT (Source : MSA - traitement ODR/CRAO)



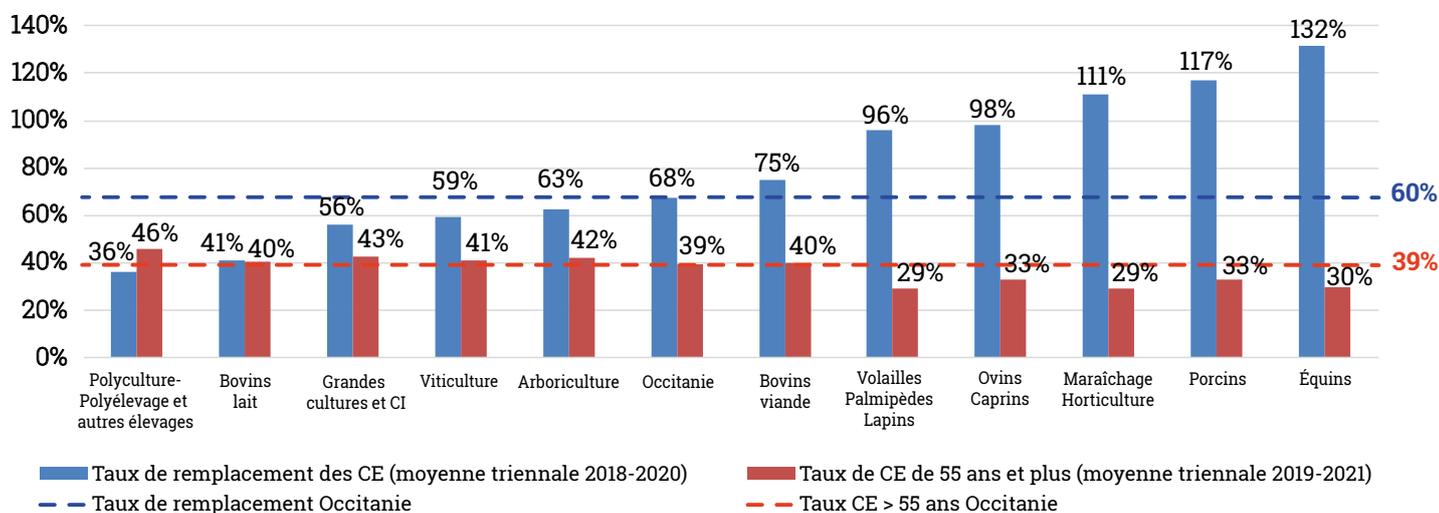
TAUX DE REMPLACEMENT PAR EPCI, MOYENNES TRIENNALES 2018-2020 (Sources : MSA - Traitement ODR/CRAO)

TAUX DE CE DE PLUS DE 55 ANS, MOYENNES TRIENNALES 2019-2021 (Sources : MSA - Traitement ODR/CRAO)

Sur 3 ans (2018-2020), le taux de remplacement en Ariège et en Lozère est supérieur à 100%. Il est inférieur à 60% dans les départements de la Haute-Garonne, du Lot, du Tarn, du Gers et de Tarn-et-Garonne. Ces 5 départements (à l'exception du Tarn) cumulent ce faible taux de remplacement à un taux d'agriculteurs de 55 ans et plus supérieur à la moyenne régionale.

Au regard de ces deux taux, les productions les plus dynamiques sont le maraîchage, les ovins-caprins, les volailles, les porcins et les équins.

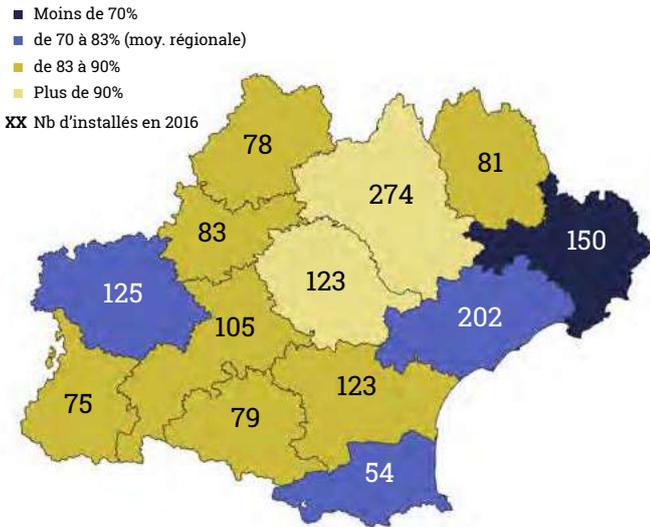
L'évolution du taux de remplacement témoigne d'un dynamisme dans les zones de montagne et sur le littoral méditerranéen, tandis que le renouvellement des générations ralentit dans les zones de plaine et de coteaux de l'ouest de la région.



TAUX DE REMPLACEMENT ET TAUX DE CHEFS D'EXPLOITATION DE 55 ANS ET PLUS EN 2021, PAR PRODUCTION (Source : MSA - traitement ODR/CRAO) (départements classés par ordre croissant du % de départs précoces, comparé à la moyenne régionale)

SUIVI DES INSTALLÉS DE 2016

ANALYSE DE LA SITUATION EN 2021 DES CHEFS D'EXPLOITATION ET COTISANTS SOLIDAIRES INSTALLÉS EN 2016



TAUX DE MAINTIEN À 5 ANS DES CHEFS D'EXPLOITATION INSTALLÉS EN 2016, PAR DÉPARTEMENT (Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

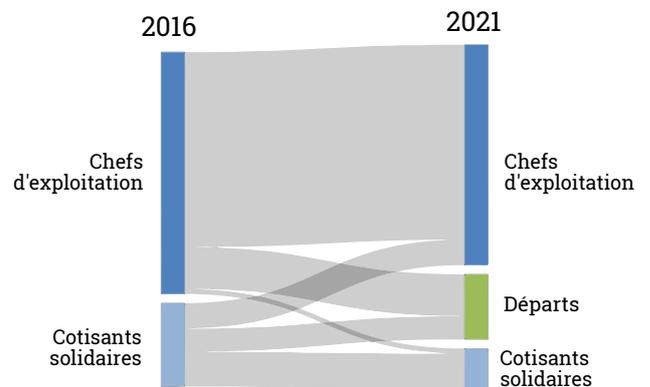
Le taux de maintien à 5 ans des chefs d'exploitation installés en 2016 est de 83%, dont 2% sont devenus cotisants solidaires. Pour les cotisants solidaires installés en 2016, le taux de maintien à 5 ans est de 72% (soit plus 14 points par rapport à 2014), dont 31% sont devenus chefs d'exploitation.

Le taux de maintien des chefs d'exploitation installés en GAEC et en EARL est supérieur à la moyenne régionale (+7% et +2%). Il est de 80% pour les installés en exploitation individuelle ou en SCEA, et très inférieur pour toutes les autres formes juridiques.

4% des Chefs d'exploitation installés en individuel sont devenus cotisants solidaires au bout de 5 ans, soit le double de la moyenne régionale de 2%.

Les productions pour lesquelles le taux de maintien à 5 ans des chefs d'exploitation est le plus élevé sont les bovins viande et lait (> 90%). À l'inverse, comme en 2019, les installations en équins, maraîchage, arboriculture, volailles et viticulture ont des taux de maintien inférieurs à la moyenne régionale (< 76%).

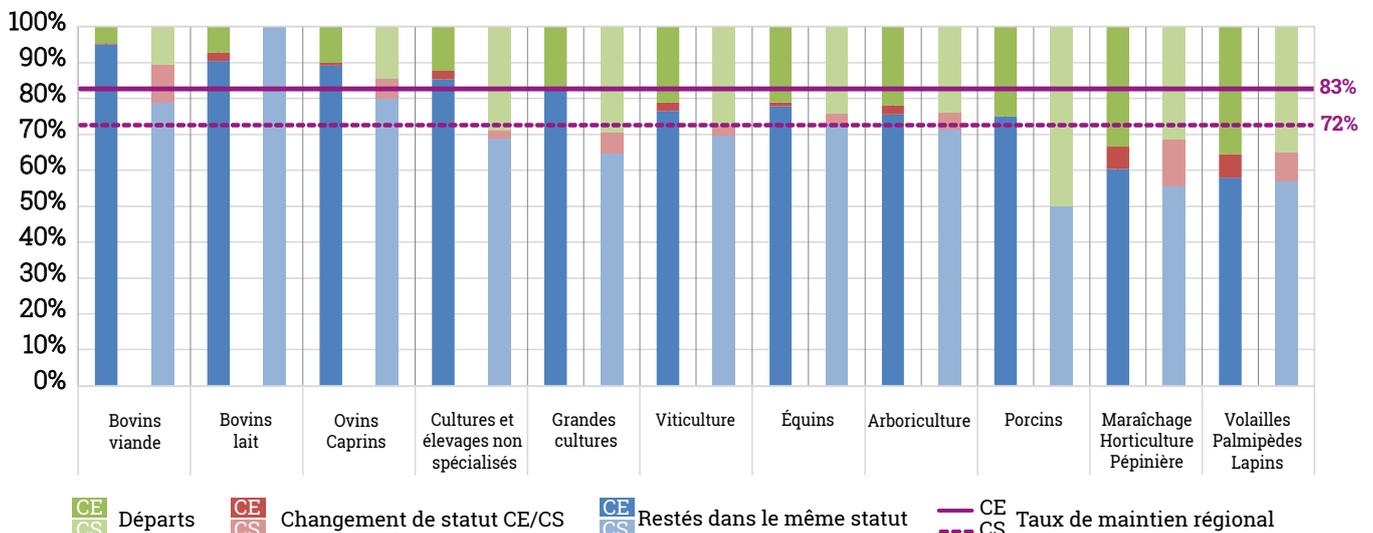
Certains agriculteurs ont changé de statut au cours des 5 ans, soit en passant de cotisant solidaire à chef d'exploitation, soit l'inverse. La part de chefs d'exploitation devenus cotisants solidaires est la plus forte pour les installations en volailles et maraîchage (> 5%). Les productions dans lesquelles la part de cotisants solidaires devenus chefs d'exploitation est la plus importante sont le maraîchage, les bovins viande et les volailles (> 8%).



STATUT EN 2021 DES CHEFS D'EXPLOITATION ET COTISANTS SOLIDAIRES INSTALLÉS EN 2016 (Source : MSA - traitement ODR/CRAO)

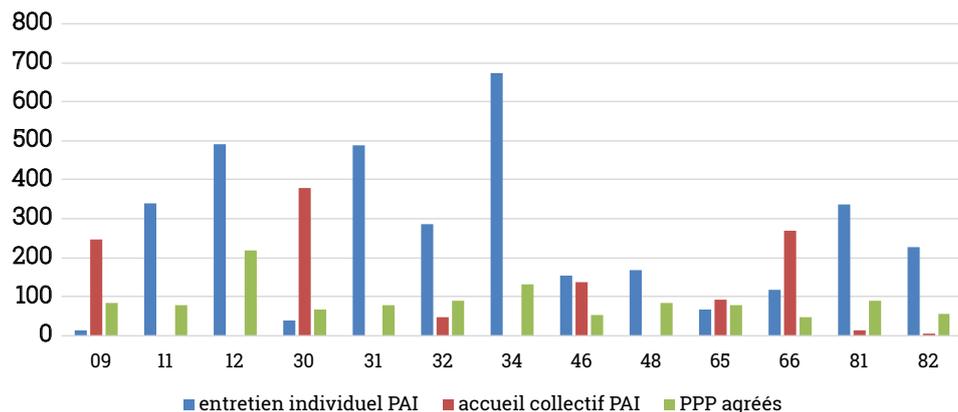
Étude DINO

Les résultats de l'étude sur le devenir des installés en Occitanie (DINO) ont été publiés en 2022. À partir d'analyses statistiques et d'enquêtes auprès d'agriculteurs installés entre 2009 et 2019, elle apporte des connaissances sur la situation des agriculteurs dans les premières années qui suivent l'installation et sur les facteurs qui influencent la viabilité et la vivabilité de leur projet.



STATUTS EN 2021 DES CHEFS D'EXPLOITATION ET COTISANTS SOLIDAIRES INSTALLÉS EN 2016, PAR PRODUCTION (Source : MSA - traitement ODR/CRAO) (productions classées par ordre croissant du % de départs de chefs d'exploitation)

PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI ET PPP



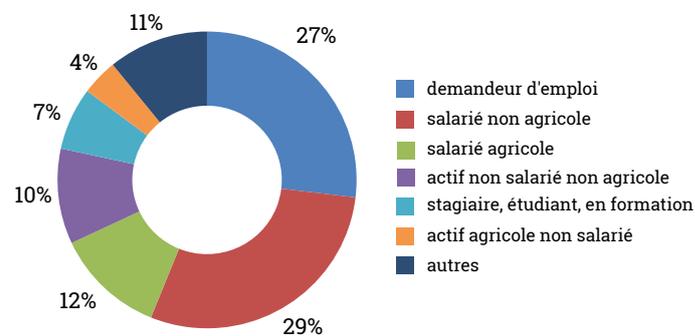
LES CHIFFRES 2022

- 4 586 personnes accueillies en PAI, dont 93% de 1^{ers} contacts : 3 515 en entretien individuel, 985 en accueil collectif
- 1 221 autodiagnostic reçus par les PAI
- 1 153 PPP agréés, dont 176 hors parcours DJA
- 775 PPP validés

PERSONNES ACCUEILLIES EN PAI ET PPP AGRÉÉS PAR DÉPARTEMENT EN 2022

(Source : PAI, CEPPP - traitement CRAO)

Le nombre de personnes accueillies en PAI en 2022 est au niveau de la moyenne des 3 années précédentes (4 550 PAI/an), suite au pic observé à près de 5 000 PAI en 2021. Après une forte augmentation en 2021, le nombre de PPP agréés diminue légèrement (-8%) mais reste à un niveau supérieur aux années précédentes (+11% par rapport à moyenne 2018-2020).



	Nb total	Femmes	Origine non agricole	Formation agricole	Âge moyen
PAI	4 085	43%	63%	51% aucune, 26% niveau 4, 39% niveau 5 et +	35 ans
PPP	1 153	41%	41%	19% aucun, 53% niveau 4, 28% niveau 5 et +	31 ans

STATUT DES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI EN 2022

(Source : PAI - traitement CRAO)

Profil des porteurs de projet

Comme les années précédentes, la grande majorité des porteurs de projet accueillis en PAI en 2022 sont soit demandeurs d'emploi, soit salariés. Les personnes d'origine non agricole représentent 70% des PAI et 58% des PPP. 53% des personnes accueillies en PAI n'ont aucune formation agricole alors qu'elles sont seulement 3% pour le PPP. La grande majorité des porteurs de projet réalisant un PPP en 2022 a un diplôme agricole de niveau 4 ou plus (81%). L'âge moyen des porteurs de projet accueillis en PAI (35 ans) est plus élevé qu'en PPP (32 ans) ; ces moyennes ont augmenté d'un an par rapport à 2020. Les plus de 40 ans représentent plus d'un quart des porteurs de projet accueillis en PAI, ils sont 7% parmi ceux réalisant un PPP.

PROFILS DES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI ET PPP EN 2022

(Source : PAI, CEPPP - traitement CRAO)



ÂGE DES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI ET EN PPP EN 2022

(Source : PAI, CEPPP - traitement CRAO)

Les Points Accueil Installation (PAI) et les Centres d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP) accompagnent les porteurs de projet dans leur démarche, en amont de l'installation. Les PAI ont un rôle d'accueil, d'information et d'orientation de tous les porteurs de projet quel que soit le stade d'avancement de leur projet, lors d'entretiens individuels ou d'accueils collectifs. Les PAI orientent les porteurs de projet ayant un projet avancé vers les conseillers PPP qui les accompagnent, afin qu'ils identifient les compétences nécessaires pour le mener à bien et élaborent un PPP décrivant les actions à mettre en place pour les acquérir.

NB : Les données présentées correspondent aux porteurs de projets accueillis par les PAI et aux PPP agréés en 2022 (pourcentages calculés sur les répondants).

PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI ET PPP

Projets des porteurs de projet

Le mode d'installation n'est pas toujours clairement défini au stade du PAI, les porteurs de projet envisagent alors majoritairement de s'installer en individuel. Le projet évolue au cours de l'accompagnement à l'installation ; lors du PPP les futurs exploitants envisagent principalement un projet en association.

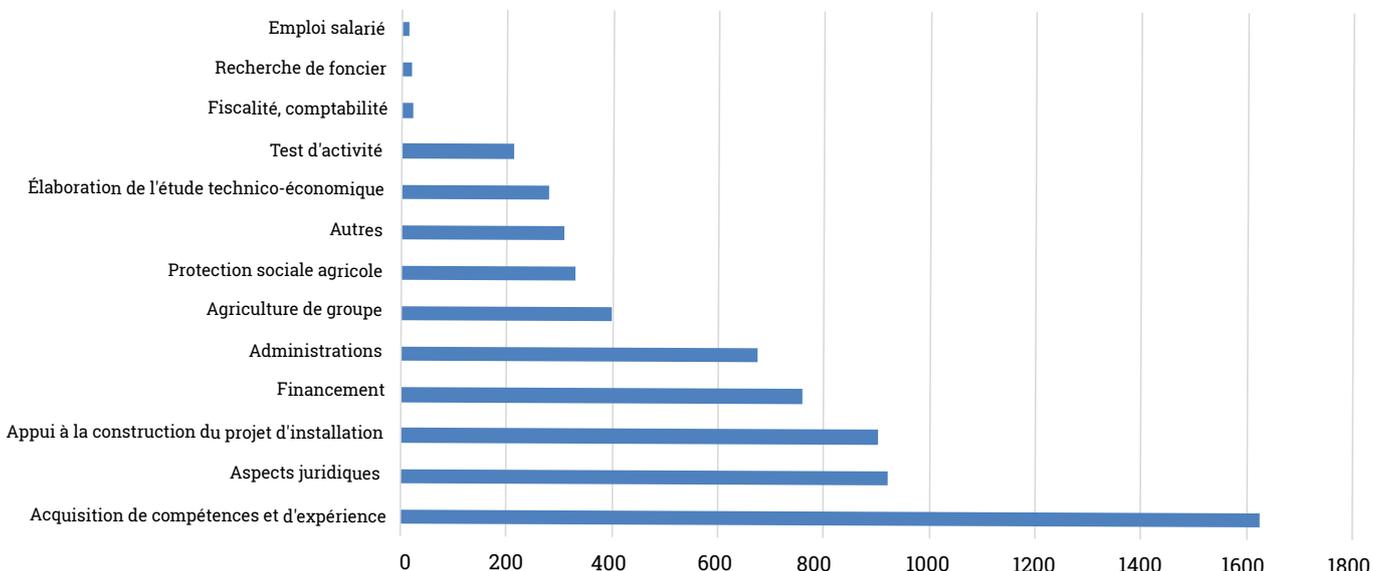
56% des personnes accueillies en PAI ont un projet en productions végétales. La proportion est inversée dans les PPP, les projets en élevage sont majoritaires (55%). Le maraîchage représente 15% des projets en PAI (17% des PPP) ; cela reste la part la plus importante mais en baisse par rapport aux années précédentes (21% en 2020).

Les projets en agriculture biologique sont envisagés par 28% des personnes accueillies en PAI (-3% en 2 ans). La part de porteurs de projet accueillies en PAI qui envisagent de commercialiser leurs produits en circuits courts (46%) est en baisse (57% en 2020). La proportion envisageant des activités de diversification est stable : 5% en activité touristique, 17% en transformation à la ferme.

Orientations PAI

Beaucoup de porteurs de projet accueillies en PAI démarrent leur réflexion en vue d'une installation.

Aussi la plus grande part est orientée vers l'acquisition de compétences ou d'expériences (formation agricole, stage, salariat), ainsi que vers l'appui à la construction du projet (émergence de projet et aspects juridiques) et la recherche de financement.



PRINCIPALES ORIENTATIONS PAR LE PAI DES PORTEURS DE PROJETS ACCUEILLIS EN 2022 (Source : PAI - traitement CRAO)

Prescriptions PPP

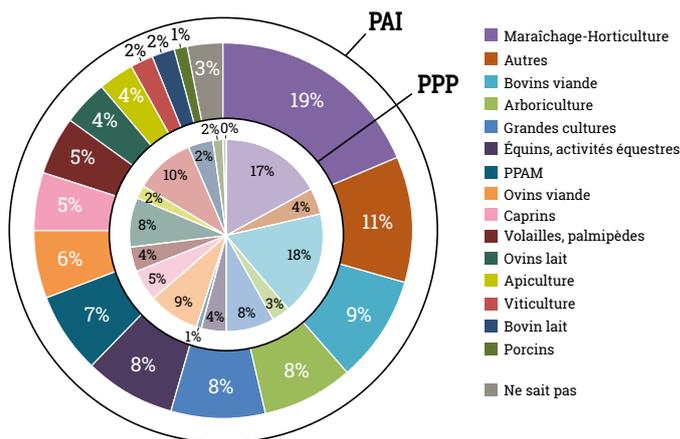
Les actions prescrites dans les PPP ont vocation à développer les compétences des porteurs de projet avant leur installation. Outre le stage 21 h obligatoire pour tous les candidats, les actions prescrites dans les PPP agréés en 2022 sont les suivantes :

- 34 stages en exploitation agricole (aucun à l'étranger) d'une durée moyenne de 1,9 mois et 20 stages en entreprise d'une durée d'une semaine et demie.

	PAI	PPP
individuel	51%	47%
en association	20%	53%
ne sait pas	29%	0%

MODE D'INSTALLATION ENVISAGÉ PAR LES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI ET PPP EN 2022

(Source : PAI, CEPPP - traitement CRAO)



PRODUCTIONS ENVISAGÉES PAR LES PORTEURS DE PROJET ACCUEILLIS EN PAI (EXTERIEUR) ET PPP (INTERIEUR) EN 2022

(Source : PAI, CEPPP - traitement CRAO)

THÉMATIQUES DE FORMATIONS « À LA CARTE » PRESCRITES EN PPP

- Élaboration et conduite du projet, Chiffrage du projet d'installation, Étude économique et financière du projet
- Approche globale de l'exploitation, viabilité et vivabilité
- Gestion économique des exploitations, Comptabilité, Gestion administrative
- Élaborer une étude de marché
- Environnement socio-professionnel de l'installation
- Aspects juridiques, fiscaux et réglementaires (sociétés, environnement, biosécurité, urbanisme)
- Travailler à plusieurs, Gestion des ressources humaines
- Techniques de production animale et végétale, Agriculture biologique
- Gestes et pratiques professionnelles
- Conditionnalité des aides
- Maîtrise des risques
- Conduite, entretien et maintenance d'engins agricoles, permis, certificat de transport routier CCTROV (transport d'animaux vivants)
- Techniques de transformation, Hygiène, santé et sécurité
- Techniques de commercialisation, Marketing, Communication
- Accueil, Agritourisme
- Démarche Qualité
- Environnement : Pratiques professionnelles, Règlements
- Certiphyto
- Informatique, Techniques de l'information et de la communication

DÉFINITIONS

- **Agriculture de groupe**: agriculteurs engagés dans une exploitation sociétaire dirigée par plusieurs personnes.
- **Cotisans non salariés en année N**: individus présents dans le fichier COTNS N+1. Cela regroupe les chefs d'exploitation et les cotisans solidaires en activité au cours de l'année N (hors départs au cours de l'année N).
- **Installation par transfert entre époux**: installation d'un nouveau cotisant non salarié en remplacement de son conjoint, généralement suite à son départ à la retraite.
- **Nouveaux cotisans non salariés en année N**: individus présents dans le fichier COTNS N+1 mais pas dans le fichier COTNS N. Cela regroupe les personnes qui au cours de l'année N sont devenues chefs d'exploitation par installation, par transfert entre époux (remplacement d'un chef d'exploitation par son conjoint) ou cotisans solidaires.
- **Chefs d'exploitation installés**: nouveaux cotisans non salariés de l'année, hors transferts entre époux et hors cotisans solidaires.
- **Départs en année N**: individus présents dans le fichier COTNS N mais pas dans le fichier COTNS N+1. Cela correspond aux cotisans solidaires et aux chefs d'exploitation qui ont cessé leur activité agricole non salariée au cours de l'année N. Les départs faisant l'objet d'un transfert entre époux sont comptabilisés dans les départs.
- **Agriculteurs de 55 ans et plus en année N**: individus présents dans le fichier COTNS N+1 ayant 55 ans ou plus.
- **Installations DJA en année N**: chefs d'exploitation dont la date d'octroi leur permettant de bénéficier de la DJA est en année N.
- **Cotisans solidaires**: individus ayant une activité agricole insuffisante pour bénéficier du statut de chef d'exploitation (surface comprise entre ¼ et une SMA ou activité comprise entre 150 heures et 1200 heures par an).
- **Installation Hors cadre familial**: l'installation s'effectue sur une exploitation agricole qui n'est pas tenue par un parent, jusqu'au 3^e degré de parenté, collatéraux inclus.

• **Agriculteur à titre principal, exclusif, secondaire**: un agriculteur à titre secondaire est défini ainsi:

- **Définition MSA**: chef d'exploitation dont l'activité agricole représente moins de 50% de son temps de travail et lui permet de retirer moins de 50% de son revenu professionnel global figurant sur l'avis d'imposition.
- **Définition DJA**: chef d'exploitation dont le revenu disponible agricole représente entre 30% et 50% du revenu professionnel global figurant sur l'avis d'imposition.

Au-dessus de ces seuils, le chef d'exploitation est agriculteur à titre principal. S'il n'a qu'une activité agricole non salariée, il est agriculteur à titre exclusif.

RATIOS

- **Taux de remplacement*** = nombre de chefs d'exploitation installés / (nombre de départs – nombre de transferts entre époux).
- **Taux de renouvellement** = nombre de chefs d'exploitation installés / nombre de chefs d'exploitation total.
- **Taux de transferts entre époux** = nombre de transferts entre époux / nombre de nouveaux chefs d'exploitation.
- **Taux d'installations de moins de 40 ans** = nombre de chefs d'exploitation de moins de 40 ans installés dans l'année / nombre de chefs d'exploitation installés dans l'année.
- **Taux d'installations aidées**** = nombre de bénéficiaires de la DJA / nombre de chefs d'exploitation de moins de 40 ans installés dans l'année.
- **Taux de départs*** = (nombre de départs – nombre de transferts entre époux) / nombre de chefs d'exploitation total.
- **Taux d'agriculteurs de 55 ans et plus** = nombre de chefs d'exploitation de 55 ans et plus / nombre de chefs d'exploitation total.
- **Taux de maintien à 5 ans** = nombre de chefs d'exploitation (ou de cotisans solidaires) installés en année N ayant encore une activité agricole non salariée en année N+5 / nombre de chefs d'exploitation (ou de cotisans solidaires) installés en année N.

ABRÉVIATIONS

- ATP: Agriculteur à titre principal
- CA: Chambre d'agriculture
- CAPE: Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise
- CCSIA: Contrat de Couverture Sociale pour l'Installation en Agriculture
- CE: Chef d'exploitation
- CEFI: Contrat Emploi Formation Installation (stage de parrainage permettant de tester une installation pendant un an)
- CEPPP: Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé
- COTNS: Cotisans Non Salariés agricoles (MSA)
- CPA: Capacité professionnelle agricole
- CRA: Chambre Régionale d'Agriculture
- CRIT: Comité Régional Installation Transmission
- CS: Cotisant solidaire
- DJA: Dotation Jeunes Agriculteurs (aide pour l'installation en agriculture)
- EPCI: Établissement Public de Coopération Intercommunale
- MSA: Mutualité Sociale Agricole
- ODR – INRAE: Observatoire du Développement Rural – Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
- PAI: Point Accueil Installation
- PMSMP: Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
- PPP: Plan de Professionnalisation Personnalisé
- SMA: Surface Minimum d'Assujettissement

SOURCES

Données fournies par :

- **L'Observatoire du Développement Rural (ODR – INRAE)** sur la base des données des fichiers MSA COTNS de 2012 à 2021 : cotisans agricoles non salariés recensés au 1^{er} janvier de l'année N (correspond aux données de l'année N-1)
- **Les Chambres d'agriculture d'Occitanie** pour les données DJA 2012 à 2022 : agriculteurs bénéficiaires de la Dotation Jeune Agriculteur (date d'octroi de l'aide).
- **Les Points Accueil Installation et les CEPPP d'Occitanie** : données sur les porteurs de projet accueillis en PAI en 2021 et 2022 et sur les PPP agréés en 2021 et 2022.

* Ces taux ne peuvent pas être calculés pour la dernière année où les données sont disponibles car cela nécessite de connaître les installés par transfert entre époux en N+1 pour calculer ces taux en année N. Par défaut, ces taux sont calculés pour la dernière année disponible

** Ce taux est calculé à partir de sources différentes, ce qui peut engendrer quelques approximations statistiques

INSTALLATION TRANSMISSION EN BREF

Ce document a été réalisé grâce
au partenariat développé avec l'ODR-INRAE
et à la collaboration précieuse de son équipe.

Traitement des données :
Pôle Économie et Prospective :
Nelly Dubosc, Annabel Fourcade

Rédaction : Christophe ISAIA

Conception graphique :
Ogham, novembre 2023

© Conception cartes pages 11 et 12
Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

Crédit photo :
Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

Retrouvez cette publication sur
occitanie.chambre-agriculture.fr